

CONFORMITÉ ET PROFESSIONNALISME

Vous êtes considérés(es) comme des travailleurs autonomes.

Vous êtes responsable de déclarer tous vos revenus dans vos impôts (aucun travail au noir n'est accepté).

Nous vous suggérons de vous procurer une assurance professionnelle, car vous n'êtes pas couvert par la CNESST.
(Assurance de type Croix bleue).

Vous êtes responsables de vos faits et gestes professionnels.

Vous devez toujours porter un uniforme propre et décent avec des chaussures fermées.

Avoir une attitude positive qui ne porte pas préjudice à nos clients et à Placement Prodent.

Ne pas divulguer votre salaire horaire aux autres employés des cliniques où vous effectuez votre remplacement.

Fournir une facture ou votre numéro d'assurance sociale aux cliniques dentaires, afin de recevoir un T4A (c'est la loi).

ENGAGEMENT ENVERS PLACEMENT PRODENT

Nous vous recommandons fortement de confirmer votre remplacement la veille avec la clinique. Vous ne pouvez pas offrir vos services directement aux cliniques dentaires, vous devez toujours passer par l'Agence, sous peine de représailles judiciaires. Ainsi, vous devez nous aviser si une clinique communique directement avec vous.